

## RÉFORME LYCÉE : COMMENT CELA VA SE PASSER

### 1. La carte est en partie déjà bouclée

La décision d'ouverture des spécialités ne relève pas toujours des chefs d'établissement :

Spécialités	Niveau de décision
Langues et culture de l'antiquité Sciences du numérique et informatique	Carte définie au niveau ministériel
Sciences de l'Ingénieur Arts	Carte définie au niveau académique
SES SVT Sciences Physiques Mathématiques Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques Humanités, littérature et philosophie Langues, littératures et cultures étrangères	Offre définie au niveau des lycées, organisés en réseaux (y compris avec le privé) par bassin : il n'y aura pas toutes les spécialités partout ! Les élèves devront changer de lycée ou s'inscrire au CNED pour leur spécialité.

### 2. La dotation ne suffira pas à maintenir l'existant

Les dotations par division seront probablement les suivantes :

	Classe de seconde	Classe de première	Classe de Terminale
<b>Actuellement</b>	39,5 h	1 L , 1 S.SVT : 39,5 h 1 ES : 38,5 h 1 S.SI : 43,5 h Marge de 11 à 12h	T L : 39 T ES : 38 T S.SVT : 45 T S.SI : 49,5
<b>Rentrée 2019</b>	39,5 h	<b>36 h*</b> Marge de 8h	maintenu pour un an

\* Il faut ajouter aux 36 h en première une dotation de 0 à 2,5 h maximum, au titre de la difficulté du public élève accueilli, qui sera accordée au compte-gouttes. Nous savons que le maximum ne sera accordé qu'à deux lycées de l'académie !

La marge de 8h pour chaque division ne suffira pas à financer l'AP, l'aide à l'orientation, les options facultatives et les heures à effectifs allégés.

### 3. Le calendrier est intenable

**17 octobre** : remontée du choix des spécialités par le chef d'établissement

**19 novembre** : groupe de travail « carte des spécialités » avec les organisations syndicales

**23 novembre** : mise au vote de la carte en CTA

Le choix des spécialités est exigé alors que personne n'en connaît les programmes ou même les contenus d'enseignements pour ce qui est des nouveaux intitulés. Normalement, de telles décisions doivent être prises après **consultation du conseil pédagogique** et **vote en Conseil d'Administration**.

Il est probable que bien des chefs d'établissement « oublient » cette fastidieuse procédure au vu du temps qui leur est imparti...

Nous vous appelons à demander la tenue du Conseil d'Administration, seule instance compétente en matière d'orientation pédagogique et d'utilisation de la DGH, et à voter contre les propositions qui seront faites si elles amènent à des suppressions d'enseignement.

Nous vous invitons à tenir des heures d'information syndicale, à réfléchir collectivement aux moyens de ne pas laisser la concurrence entre disciplines s'installer et de faire obstacle à cette réforme, et à vous inscrire au stage « lycées » du 8 novembre !

**Le SNES-FSU appelle à la grève le lundi 12 novembre**